





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 3

Réunions restreintes : 30 septembre, 07, 10, 11 octobre 2024

Lieu: Yvetot

Membres présents : Jean Pierre VILPOIX, Jacques CHANCEREL, Martial MOTTE, Pierre COLLETTE, et Raphaël

GRIEU.

Objet : Contrôle des feuilles de plateaux U11 du 28 septembre et 05 octobre 2024

Contrôle des feuilles de plateaux U9 du 21 et 28 septembre 2024 Contrôle des feuilles de plateaux U7 du 21 et 28 septembre 2024

Appel des décisions :

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des jeunes et technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le <u>délai de 7 jours</u> pour les rencontres de championnats et dans le <u>délai de 2 jours</u> pour les rencontres de coupes, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Rappel aux clubs:

Nous rappelons aux clubs que seules les feuilles de matchs et liaisons misent en ligne sur le site du DFSM doivent être utilisées. Le non-respect de ce point donnera lieu à une amende.

Il faut que le numéro de secteur soit renseigné sur la feuille de liaison. Le non-respect de ce point donnera lieu à une amende également.

RECTIFICATIF

La commission informe le club de ESI ST ANTOINE LA FORET qui s'est vu infliger une amende de 70€ pour manque de dossier, paru sur le PV N°2, mis en ligne le 07 octobre 2024 sur le site du DFSM; celle-ci est annulée.

PLATEAU U11

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2024

- Poule 1 :
- Plateau à LE HAVRE FC 2012 : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Poule 2 : RAS.
- Poule 3 :







- Plateau à LE HAVRE FC 2012 : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à TREFILERIES LES NEIGES : Feuilles arrivées hors délai au district (07/10/224) amende 20€ à OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES LES NEIGES.
- Plateau au RC PORT DU HAVRE : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

Poule 4 :

- Plateau à SAINT ADRESSE : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à MONT GAILLARD : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à GONFREVILLE L'ORCHER : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

• Poule 5:

- Plateau à US DES VALLEES : FORFAIT DECLARE de RC HAVRAIS (1) amende de 50€ au RC HAVRAIS.
- Plateau à POINTE DE CAUX : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à MANEGLISE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

Poule 6 :

- Plateau à ASL RAMPONNEAU : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à STADE VALERIQUAIS : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à AS GRAND CAUX : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

• Poule 7:

- Plateau à LA FRENAYE : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à CS GRANVENCHON : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à BEUZEVILLETTE : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à AS SASSETOT THEROULDEVILLE : Forfait déclaré de ESI ST ANTOINE (1) amende de 50€ à ESI ST ANTOINE.
- Poule 8: RAS.

• Poule 9 :

- Plateau à FC PETIT CAUX : Non utilisation de la bonne feuille de match – amende de 17€ FC Petit CAUX. Forfait déclaré du FC VENTOIS (1) – amende de 50€ au FC VENTOIS.

• Poule 10:

- Plateau à GRPT US CRIEL EU FC (2) : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à ST NICOLAS D'ALIERMONT : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à BUCHY : Manque dossier amende 70€.

• Poule 11:

- Plateau à LONDINIERES : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à GRPT US CRIEL EU FC (1): Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à AC BRAY EST : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

• Poule 12 :

- Plateau à FC NORD OUEST : Non utilisation de la bonne feuille de match – amende de 17€.







- Poule 13:
- Plateau à BIVILLE LA BAIGNARDE : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à FC NORD OUEST : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€. Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Numéro de la poule) amende de 10€.
- Poule 14 :
- Plateau à DARNETAL : Manque dossier amende 70€.
- Poule 15:
- Plateau à GCO BIHOREL : Mangue dossier amende 70€.
- Poule 16 :
- Plateau à AL DEVILLE MAROMME : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 17:
- Plateau à FC SAINT JULIEN : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à ROUEN SAPINS FC : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à MJC MAISON GRIEU : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à FC BOOS: Forfait non déclaré de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (4) amende de 75€ à US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.
- Poule 18:
- Plateau à ECOLE DE FOOT ELBEUF : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Numéro de la poule) amende de 10€.
 - Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à AS MADRILLET CHATEAU BLANC : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à US GRAMMONT : Manque dossier amende 70€.
- Poule 19:
- Plateau à SOTTEVILLE CC : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à CMS OISSEL : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Numéro de la poule) amende de 10€.
- Poule 20 :
- Plateau à SAINT AUBIN FC : Manque dossier amende de 70€.
- Plateau à QUEVILLY ROUEN METRO: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

JOURNEE DU 05 OCTOBRE 2024

- Poule 1:
- Plateau à LE HAVRE S'PORT : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à GONFREVILLE L'ORCHER : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 2:
- Plateau à SAINT THOMAS : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.







- Poule 3 :
- Plateau au RC HAVRAIS : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à OLYMPIA'CAUX : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 4 :
- Plateau à OH TREFILERIES-NEIGES: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Numéro de la poule), amende de 10€.
- Poule 5:
- Plateau à US DES VALLEES: FORFAIT DECLARE de SC FRILEUSE (4), amende de 50€ au SC FRILEUSE.
- Plateau à POINTE DE CAUX : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à CAUCRIAUVILLE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 6 :
- Plateau à ASL RAMPENNEAU: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à AS OURVILLAISE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de la poule) amende de 10€.
- Poule 7:
- Plateau à YVETOT AC: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 8:
- Plateau à SAINT MACLOU BRIERE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 9 :
- Plateau à NEUVILLE AC : FORFAIT DECLARE US BACQUEVILLE (1) amende de 50€ à US BACQUEVILLE.
- Plateau à FC VENTOIS : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau au FC DIEPPE: Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de la poule) - amende de 10€.
- Poule 10:
- Plateau à BUCHY: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€ au GRPT MOULINS ECALLES.
- Poule 11:
- Plateau à ES AUMALE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Poule 12:

RAS.

- Poule 13 :
- Plateau à CROIX MARE : Plateau annulé par arrêté municipal.
- Plateau à TOTES : Manque dossier Amende 70€.
- Poule 14
- Plateau à AL DEVILLE MAROMME : Manque dossier Amende 70€.
- Poule 15:







- Plateau à BOIS GUILLAUME : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de la poule) amende de 10€.
- Plateau à PAVILLY: FORFAIT DECLARE d'AS SYNQ VILLAGES (1).
 Amende de 50€ à AS SYNQ VILLAGES.

Poule 16 :

- Plateau à SAINT MAURICE: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau au GCO BIHOREL : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à O DE DARNETAL : Manque dossier amende 70€.

• Poule 17:

- Plateau à SOTTEVILLE CC : Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.
- Plateau à GRAMMONT : Dossier incomplet (manque feuille de N° licence) amende de 17€.
- Plateau à ROUEN SAPINS FC : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de la poule) amende de 10€.
- Plateau à SAINT ETIENNE DE ROUVRAY :

FORFAIT NON DECLARE de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (4). Amende de 75€ à US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.

Poule 18 :

- Plateau au GRAND QUEVILLY FC : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de la poule) amende de 10€.
- Plateau à QUEVILLY ROUEN METRO : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Numéro de la poule) - amende de 10€.

• Poule 19:

- Plateau au FC SAINT JULIEN: Mangue dossier amende 70€.

Poule 20 :

- Plateau à ROUEN AC : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à ECOLE DE FOOT ELBEUF: Non utilisation de la bonne feuille de match amende de 17€.

PLATEAU U9

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2024

- Secteur 1
- Plateau à OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES LES NEIGES :

Feuilles arrivées hors délai au district (07/10/224) – amende 20€ à OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES LES NEIGES.

Non utilisation de la bonne feuille de match – amende de 17€ OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES LES NEIGES

Manque le nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€ OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES LES NEIGES.

- Plateau à OCTEVILLE : Feuilles arrivées hors délai au district (30/09/24) amende 20€ à OCTEVILLE
- Plateau à MANEGLISE : Mangue le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à MANEGLISE
- Plateau à GOURNAY: SC FRILEUSE Manque la feuille de match amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).







Plateau à ROLLEVILLE : RAS.
 Plateau à ST LAURENT : RAS.
 Plateau à EPOUVILLE : RAS.

Plateau à SALLE MOCQUET : RAS.

Secteur 2

- Plateau à CANY : RAS

- Plateau à FAUVILLE : ST MACLOU Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

Plateau à ST VALERY : RAS.

Plateau à BORDEAUX ST CLAIR : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Nom du club) amende de 10€ à US DES FALAISES.

RAMPONNEAU: Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

Secteur 3

- PLATEAU à GRUCHET: Manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à CS GRAVENCHON
- **PLATEAU à YEBLERON** : RAS
- PLATEAU à US DES VALLEES : RAS
- **PLATEAU à ST ANTOINE** : RAS

PLATEAU à GRAVENCHON: Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Nom du club) amende de 10€ à CS GRAVENCHON.

Secteur 4 – 5

- Plateau à ENVERMEU : US AUFFAY Forfait non déclaré amende de 45€.
- Plateau à NEUVILLE AC : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club, nom éducateur, adresse mail...) amende de 10€ à NEUVILLE.
- Plateau à AS GOURNAY : RAS.
- Plateau à ES PLATEAU FOUCA REAL FOUCARMONT : RAS.
- Plateau à LUNERAY : RAS.
- Plateau à US NORMANDE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€ à US NORMANDE.

• Secteur 6

Plateau à YERVILLE : RASPlateau à PAVILLY : RAS

Plateau à CANTELEU : Manque dossier amende 70€.

- Plateau à BIVILLE LA BAIGNARDE : RAS

Secteur 7

- Plateau à STADE DE GRAND QUEVILLY: Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le nom et n° de secteur) - amende de 10€.
- Plateau à CAUDEBEC ST PIERRE : RAS
- Plateau à GRAND COURONNE : CM OISSEL manque la feuille de match amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).
- Plateau à ENTENTE ST PIERROISE : RAS







- Plateau à ROUEN AC : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à ST JULIEN STDE GAMBADE : Manque dossier amende 70€.

Secteur 8

Plateau à ASPTT ROUEN France 98 : Manque le N° de licence de l'éducateur − amende de 5€ à AL DEVILLE MAROMME

- Plateau à US CAILLY: Manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à ISNEAUVILLE
 Manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à AL DEVILLE MAROMME
- Plateau à MJC GRIEU : RAS.
- Plateau à FC V MANOIR : Manque dossier amende 70€.
- Plateau à AS5V : RAS.

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2024

- Secteur 1
- Plateau à OLYMPIA'CAUX FC : RAS
- Plateau à ST ADRESSE : Plateau annulé
- Plateau au HAVRE FC 2012 : RAS
- Plateau à GOURNAY : Manque la feuille de match amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur) à GOURNAY.
- Plateau à R.C.P.H.: RAS.
- Plateau à MT GAILLARD : Plateau annulé
- Plateau à LE HAVRE SPORT : Plateau annulé
- Plateau à ST VIGOR : Plateau annulé

• Secteur 2

Plateau à OUAINVILLE : Manque le nom et le N° de licence de l'éducateur − amende de 5€ à AS COTE ALBATRE.

- **Plateau à OURVILLE** : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur) à SASSETOT THEROULDEVILLE.

Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur) à VALMONT.

- Plateau à ST PIERRE : RAS
- Plateau à ST LEONARD : Plateau annulé
- Secteur 3 :

Plateau à TANCARVILLE : RAS
 Plateau à YVETOT : RAS
 Plateau à LILLEBONNE : RAS
 Plateau à BOLBEC : RAS

- Secteur 4 5
- Plateau à LE TREPORT : RAS
- Plateau à OFFRANVILLE: Feuilles arrivées hors délai au district (07/10/224) amende 20€ OFFRANVILLE.
 ES JANVAL manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€.
 FC DIEPPE manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€.







- Plateau à ST NICOLAS : manque le nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à ENVERMEU.
- Plateau à FC NEUFCHATEL : RAS.
- Plateau à Groupement CRIEL EU à Flocques : RAS.
- Plateau à US AUFFAY : Manque dossier amende 70€ à US AUFFAY.

Secteur 6

- Plateau à FRESQUIENNES: Feuilles arrivées hors délai au district (04/10/224) amende 20€ FRESQUIENNES.
- Plateau à TOTES : RAS.
- Plateau à FCNO A PISSY-POVILLE : RAS
- Plateau à A BOSC LE HARD : RAS

Secteur 7

- Plateau à GRAND QUEVILLY: Manque feuille de liaison amende de 10€ à GRD QUEVILLY. Manque la feuille de match– amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur) à ST JULIEN.
- Plateau à CMS OISSEL : Forfait non déclaré amende de 45€ à ROUEN AC
- Plateau à US QUEVILLY ROUEN METROPOLE : Manque feuille de liaison amende de 10€ à US QUEVILLY ROUEN METROPOLE.

Manque la feuille de match– amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur) à SC PETIT COURONNE.

- Plateau à SOTTEVILLE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le nom club, n° de secteur) - amende de 10€ à SOTTEVILLE.

Manque le Nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€ à SOTTEVILLE.

- Plateau à SAINT AUBIN FC : Plateau annulé
- Plateau à CO CLEON : RAS.

Secteur 8

- Plateau à AHBFC HOULME BONDEVILLE : Plateau annulé
- Plateau à MT ST AIGNAN FC : RAS
- Plateau à MESNIL-ESNARD : RAS.
- Plateau à AL DEVILLE MAROMME : Manque le Nom et le N° de licence de l'éducateur amende de 5€ à AL DEVILLE MAROMME.

Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque la catégorie) - amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME.

Non utilisation de la bonne feuille de match – amende de 17€ à BIHOREL.

- Plateau à BONSCOURS ST LEGER : RAS

PLATEAU U7

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2024

PLATEAUX U7

- Secteur 1
- Plateau à OLYMPIA'CAUX FC :

ANGERVILLE L'ORCHER Manque la feuille de match— amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur). FC MANEGLISE : Forfait non déclaré — amende de 30€.

- Plateau à MONT GAILLARD :







O.H.T.N.: Manque les 2 feuilles de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

- Plateau au H.A.C. à DELAUNE :

LE HAVRE FC 20121 : Forfait déclaré – amende de 20€.

- Plateau à GONFREVILLE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur et le nom du club organisateur) amende de 10€
- Plateau à R.C.P.H.: Feuilles de plateau arrivées hors délai au District amende de 20€.
- Secteur 2
- Plateau à HERICOURT :

YPREVILLE BIVILLE: Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

- Plateau à SASSETOT : RAS.
- Secteur 3: RAS
- Secteur 4 5
- Plateau à NEUFCHATEL :

ES AUMALE Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

- Plateau à BUCHY:

AC BRAY EST : manque le nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€.

- Plateau à JANVAL : RAS.
- Plateau à FC VENTOIS : RAS.
- Plateau à Groupement CRIEL EU à Flocques : RAS.

Secteur 6

- Plateau à DUCLAIR : Manque la feuille de liaison du plateau – amende de 17€.

FC BARENTIN : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€.

O. PAVILLY : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€.

YERVILLE FC : Forfait non déclaré – amende de 30€. US PRESQU'ÏLE : Forfait déclaré – amende de 20 €.

- Plateau à FREVILLE-BOUVILLE : FC FREVILLE-BOUVILLE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€.

FC TÔTES : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€.

- Plateau à ST JEAN DU CARDONNAY : Plateau annulé suite à la chute d'un pylône.

Secteur 7

- Plateau à GRAND COURONNE : STADE SOTTEVILLAIS : manque le N° de licence de l'éducateur — amende de 5€.

SC PETIT COURONNE : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

 Plateau à CLEON: Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur) amende de 10€ et Feuilles du Plateau arrivées hors délai – amende de 20€.

US GRAMMONT Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).







ECOLE DE FOOT D'ELBEUF : manque le Nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

- Plateau à QUEVILLY ROUEN METROPOLE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur) - amende de 10€.

US LA BOUILLE-MOULINEAUX : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) amende de 10€.

FC ST JULIEN: Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

 Plateau à SAINT AUBIN FC : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (mauvais N° de secteur) amende de 10€

FC ROUEN: Forfait non déclaré – amende de 30€.

- Plateau à OISSEL : Feuilles du Plateau arrivées hors délai – amende de 20€.

Secteur 8

Plateau à BONSECOURS :

A. HOULME BONDEVILLE : Forfait non déclaré - amende de 30€.

FC VILLAGES: Forfait non déclaré – amende de 30€.

FC VIEUX MANOIR : manque le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

- Plateau à BIHOREL: Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le nom du club organisateur et le N° de secteur) - amende de 10€.

GCO BIHOREL : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur). MJC GRIEU : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur). US CAILLY : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

Plateau à MESNIL-ESNARD : RAS.

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2024

- Secteur 1
- Plateau à SAINT THOMAS à DELAUNE : Plateau Annulé.
- Plateau à FONTAINE LA MALLET : Plateau Annulé.
- Plateau au RC HAVRAIS à LEO LAGRANGE : Plateau Annulé.
- Plateau à O.H.T.N. à ROYER: Feuilles du Plateau arrivées hors délai amende de 20€.
- Plateau à ROGERVILLE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur et le nom du club organisateur) amende de 10€
- Secteur 2
- Plateau à GASEG SAINT RIQUIER : Feuilles arrivées en retard au District (4/10/24) amende de 20€. Et Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le numéro de secteur) amende de 10€
- Plateau à ASL RAMPONNEAU : : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le Nom du club organisateur) amende de 10€

SAINT MACLOU BRIERE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) - amende de 10€

- Plateau à DOUDEVILLE : RAS

Secteur 3 :

- Plateau à L'US DES VALLEES à ST ARNOULT : RAS.
- Plateau à GRAVENCHON : RAS.

ESI ST ANTOINE : Manque le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€







Plateau à GRUCHET :

US YEBLERON : Manque le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

- Plateau à E.S.I. ST ANTOINE LA FORET :

SAINT ROMAIN : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque le Nom du club) - amende de 10€

Secteur 4 – 5

- Plateau à NEUVILLE :

NEUVILLE A.C. : Manque le N° de licence des 2 éducateurs – amende de 10€. (2x5€).

- Plateau à FC DIEPPE : RAS.
- Plateau à FC PETIT CAUX :

F.A.C. : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match – amende de 10€

Plateau à BUCHY : AC BRAY EST : manque le nom et le N° de licence de l'éducateur de l'équipe 2 – amende de 5€.

FC VARENNE : Manque la feuille de match – amende de 25€ (4 joueurs + l'éducateur).

 Plateau à L'ES PLATEAU à FOUCARMONT : Feuilles arrivées en retard au District (4/10/24) – amende de 20€.

Secteur 6

- Plateau à CROIXMARE : SAINT JEAN/FRESQUIENNES : Forfait non déclaré amende de 30€.
- Plateau à OUVILLE L'ABBAYE : Absence des feuilles au District malgré un rappel : Amende de 70€.
- Plateau à ANNEVILLE-AMBOURVILLE : Plateau annulé Info : L'US PRESQU'ÎLE ne peut pas disputer de plateau jusqu'à la fin du mois de décembre. Par manque d'effectif.
- Secteur 7
- Plateau à TOURVILLE LA RIVIERE :

GRAND QUEVILLY 2 : manque le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

 Plateau à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur) - amende de 10€

STADE SOTTEVILLAIS: manque le Nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

- Plateau à L'ENTENTE ST PIERRE : Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur) - amende de 10€

AS LA LONDE 1 : manque le Nom et le N° de licence de l'éducateur – amende de 5€

- Plateau à SAINT OUEN DE THOUBERVILLE : Manque la feuille de liaison amende de 17€.
- Plateau à SC PETIT COURONNE : Feuilles arrivées en retard au District (4/10/24) amende de 20€. Insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison (manque le N° de secteur et le nom du club organisateur) amende de 10€.

AS LA BOUILLE MOULINEAUX: Non utilisation de la bonne feuille de match – amende de 17€.

Secteur 8

- Plateau à A. LE HOULME BONDEVILLE à BONDEVILLE : Plateau Annulé.
- Plateau à L'US CAILLY: US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE: manque le N° de licence de l'éducateur amende de 5€.
- Plateau de SAINT MAURICE à HOUPPEVILLE :

ALD MAROMME : Mangue le nom et N° de licence de l'éducateur – amende de 5€.

- Plateau du FC REUNIONNAIS au Stade de l'île Lacroix : Absence des feuilles au District malgré un rappel : Amende de 70€.







Le Président M. GRIEU Raphael Le secrétaire M. CHANCEREL Jacques

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot